

Envoi d'échantillons de LCR à la Section des maladies à prions

Section des maladies à prions
Laboratoire national de microbiologie
Agence de la santé publique du Canada
1015, rue Arlington
Winnipeg (Manitoba) R3E 3R2
Tél. : 204-789-6078
Télec. : 204-789-5009

Le présent document décrit la marche à suivre pour la consignation, la collecte et le transport des échantillons destinés au Laboratoire national de microbiologie, conformément au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* et à la norme CAN-P-4E (ISO/CEI 17025).

1. Tests offerts

- 1.1. Dosage ELISA de la protéine 14-3-3 gamma dans le liquide céphalorachidien (LCR) humain
 - 1.1.1. Présentation des résultats : concentration en UA/ml
- 1.2. Dosage ELISA des protéines tau totales associées aux microtubules dans le liquide céphalorachidien (LCR) humain
 - 1.2.1. Présentation des résultats : concentration en pg/ml
- 1.3. Conversion provoquée par tremblement au point final (EP-QuIC)
 - 1.3.1. Présentation des résultats : positif, indéterminé ou négatif

2. Échantillons

- 2.1. Un échantillon d'au moins 1 ml de LCR est requis pour l'analyse.
- 2.2. Les échantillons présentant des traces visibles de sang, d'hémolyse ou de xanthochromie peuvent influencer sur la validité des résultats et ne seront pas traités sans consultation préalable du chef de section.
- 2.3. Le prélèvement d'échantillons de LCR après la mort a une incidence sur la validité des résultats, de sorte que de tels échantillons ne seront pas analysés.
- 2.4. Afin que leur intégrité demeure optimale, les échantillons doivent être immédiatement congelés à une température de -20 °C à -80 °C. Les échantillons ayant été conservés à 4 °C avant la congélation et l'expédition peuvent être analysés. Pour assurer l'intégrité

des échantillons, éviter de les congeler et de les décongeler. Indiquer sur la demande les conditions dans lesquelles les échantillons ont été conservés.

- 2.5. Ne pas traiter le LCR au formaldéhyde ou à l'acide formique.
- 2.6. Il est fortement recommandé d'utiliser des tubes en polypropylène pour la collecte, l'entreposage et l'expédition des échantillons de LCR. Les échantillons ne doivent pas être expédiés dans des tubes de verre en raison du risque de bris, et il ne faut pas utiliser de tubes en polystyrène en raison du risque de liaison protéique.

3. **Étiquetage**

- 3.1. Inscrire sur les échantillons la date de prélèvement ainsi qu'un identificateur alphanumérique unique, qui sera utilisé dans les rapports pour assurer la confidentialité des patients.
- 3.2. Le nom ou les initiales des patients et leur date de naissance peuvent également être inscrits sur les échantillons en guise d'identificateurs.
- 3.3. Si les identificateurs figurant sur les échantillons ne concordent pas avec les renseignements présentés dans la demande, il est possible que ces échantillons ne soient pas traités.

4. **Documents requis**

- 4.1. Formulaire de demande dûment rempli de la Section des maladies à prions. La version la plus récente du formulaire de demande est disponible au format PDF dans le Guide des services du LNM à l'adresse :
<https://rcrsp.canada.ca/gts/reference-diagnostic-test/4462?labId=1025>.
- 4.2. Fournir un numéro de télécopieur sécurisé pour le laboratoire demandeur, afin que les rapports y soient envoyés.

5. **Emballage et expédition**

- 5.1. Les échantillons doivent être emballés et expédiés par une personne certifiée en transport de marchandises dangereuses (TMD).
- 5.2. Les échantillons doivent être expédiés sur de la glace sèche. S'assurer qu'il y a suffisamment de glace sèche pour empêcher le dégel des échantillons en chemin (3 à 5 kg au minimum).

- 5.3. Les échantillons envoyés par voie terrestre ou aérienne pour le dépistage de maladies à prions sont considérés comme des matières biologiques de catégorie B (UN3373) selon le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* en vigueur.
- 5.4. Un contenant extérieur certifié UN3373 doit être utilisé pour l'expédition des échantillons de diagnostic. L'emballage intérieur doit consister en un contenant primaire et un contenant secondaire étanches, et il doit y avoir suffisamment de matériau absorbant entre ces deux contenants pour que la totalité du contenu soit absorbée si le colis devait être endommagé en chemin.
- 5.5. Si aucun membre du personnel n'est certifié en TMD, communiquer avec le laboratoire au 204-789-6078.

Remarque : Tous les efforts raisonnables ont été faits pour s'assurer que le protocole décrit ci-dessus respecte les exigences les plus à jour de la législation sur le TMD, mais il ne s'agit que de lignes directrices. L'expéditeur est juridiquement tenu de respecter les exigences se rapportant à l'emballage et à l'expédition des échantillons.

6. Précisions au sujet de l'expédition

- 6.1. Le service de réception des échantillons du Laboratoire national de microbiologie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h. Il est fortement recommandé d'expédier les échantillons du lundi au mercredi seulement, en utilisant un service de livraison le lendemain. Les échantillons peuvent être expédiés le jeudi, mais dans un tel cas, il faut faire appel à un service de messagerie qui garantit la livraison le lendemain. Les échantillons ne doivent pas être expédiés le vendredi, le samedi, le dimanche ou les jours fériés, car ils demeureront dans les locaux du service de messagerie pendant un certain temps, ce qui compromettra vraisemblablement l'intégrité des échantillons.

7. Coordonnées

Chef, Section des maladies à prions J. David Knox, Ph. D. david.knox2@canada.ca	204-789-6083
Superviseure, Unité de diagnostic Sharon Simon phac.CJD.aspc@canada.ca	204-789-6078
N° de télécopieur du laboratoire	204-789-5009

– FIN –